

04 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les discussions en cours à l'ONU au sujet d'une possible déclaration sur les droits des paysannes et des paysans et leur impact sur l'aide belge au développement" (n° 24850)

04.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le vice-premier ministre, le 9 avril dernier commençait une semaine de négociations au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies autour de la rédaction d'une Déclaration sur les droits des paysannes et des paysans. En cas d'adoption, le texte sera alors soumis pour approbation formelle aux États membres de l'ONU lors de la prochaine assemblée générale prévue en septembre 2018.

Rappelons-nous que 70 % de l'alimentation produite sur notre planète provient de l'agriculture paysanne. Or 80 % des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des paysans vivant en milieu rural. Les productions industrielles, les monocultures, le développement des agrocarburants, la spéculation sur les terres ou la biopiraterie mènent à l'accaparement des terres et des ressources naturelles des travailleurs ruraux, pêcheurs, bergers, habitants de la forêt, et donc à la disparition de leur mode de vie et de leurs moyens de subsistance.

C'est dans ce contexte qu'a émergé dans les syndicats paysans et autres associations l'idée d'une déclaration officielle, désormais discutée dans les cénacles onusiens. On y parle de droits à la terre, aux semences, à un revenu décent et à la souveraineté alimentaire. Le projet de texte en discussion innove en mettant en avant le concept de biens communs: forêts, prairies, rivières, zones de pêche, dont les communautés rurales dépendent pour leur identité et leur survie alimentaire.

Pour la première fois, le droit international protégerait donc le "commun" comme une institution collective d'autogestion instaurée par l'ONU. Alors que les États d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique latine soutiennent le projet, les pays occidentaux sont peu enthousiastes. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont rejeté cette initiative. Les pays de l'Union européenne – à part le Portugal l'an passé – se sont abstenus lors des votes au cours des réunions préparatoires précédentes. Le rôle de la Belgique est crucial puisque notre pays siège cette année encore au Conseil des droits de l'homme.

Monsieur le vice-premier ministre, quelle position avez-vous défendue auprès de votre collègue M. Reynders en vue des discussions onusiennes qui se sont tenues à Genève en ce mois d'avril 2018? Quel est votre point de vue sur l'idée de sacraliser dans un texte universel les droits des paysannes et des paysans et en particulier le concept de "commun"? La promotion de l'égalité entre femmes et hommes, soutenue par ce projet de texte dans les sphères rurales, n'entre-t-elle pas en

résonance avec votre initiative *SheDecides*?

04.02 Alexander De Croo, ministre: Monsieur Hellings, comme vous l'avez indiqué, les questions qui relèvent du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sont traitées par mon collègue Reynders. En ce sens, l'examen de la déclaration relative aux droits des paysannes et des paysans n'est pas de mon ressort.

Il est sans doute utile de s'interroger sur la portée du droit international en termes de biens communs. Cependant, la position belge sur ce thème est examinée plus en profondeur à l'échelle européenne.

Bien entendu, toute initiative faisant avancer la discussion sur le thème de l'égalité homme-femme est positive. Le projet *SheDecides*, qui traite du droit à la santé sexuelle et reproductive, permettra de renforcer l'*empowerment* (autonomisation) des femmes vivant en milieu rural.

Je rappelle également que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes constituent des thèmes transversaux de la note stratégique "Agriculture et sécurité alimentaire dans la Coopération belge". Il a été démontré que la lutte contre les inégalités de genre constituait l'une des meilleures façons de promouvoir la sécurité alimentaire et d'enrayer la pauvreté rurale.

04.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le vice-premier ministre, je vous remercie de votre réponse.

C'est bien entendu M. Reynders qui détient la responsabilité politique de négocier au sein de l'ONU en vue d'une éventuelle déclaration commune. Il n'empêche que la cohérence des politiques de développement vous incombe aussi. Vous devez faire en sorte que le gouvernement défende le même projet.

Comme vous l'avez indiqué, la note stratégique "Agriculture et sécurité alimentaire dans la Coopération belge" va dans le sens de la promotion d'une agriculture familiale. En tout cas, c'est ce que vous annoncez. Maintenant, il faut voir comment la mettre en œuvre. Nous savons qu'il s'agit d'une tâche difficile, notamment parce que les intérêts des sociétés multinationales actives dans l'agroalimentaire sont importants. Au-delà des objectifs humanitaires et environnementaux, et pour des raisons d'efficacité, la Belgique doit se faire le porte-parole de cette agriculture paysanne qui nourrit la planète.

Nous avons l'occasion unique de recueillir le soutien massif des pays du Sud, ainsi que du Nord,

pour sacraliser ce concept de "commun". Les communs, ce sont les rivières, les champs, ainsi que les forêts dans lesquelles des populations rurales vivent depuis des centaines de générations. Si nous pouvions consacrer ce concept, nous pourrions détenir un instrument juridique international concédant, certes, une place à l'agrobusiness et au *Big Business* en général, mais qui rappellerait le caractère primordial du "commun". De nos jours, la priorité doit être accordée à ces modes de vie ruraux qui privilégient les espaces naturels, et non au profit de quelques multinationales. Il s'agit non seulement d'une question de cohérence, mais aussi de priorité.